Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

	REGION DE BRUXELLES-CAPITAL DEMANDE DE PERMIS D'URBANISM	
Remarque pré des caractérist	liminaire : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis. Les cadr iques de la demande	es VI à IX et XII et XIII sont à remplir en fonction
CADRE I	Identité du demandeur (signataire du cadre XIV)	
Je soussigné(e	9)	
M/Mme - Pr	ne physique énom : KAOUTAR Nom : HAJJAJ ional : 85.01.02-178.02	
Registre Nat	UE HAUTE.	n°: 344 bte:
Code postal	: 1000 Localité : BRUXELLES	Pays : BELGIQUE
Tálánhone :	GSM : 0465 202 101	Fax:
E-mail:	kaoutar5@outlock.fr	
N person	ne morale	27
Nom :Q.C.	CIDENTALE For	me juridique : SP.RL
N° d'entrepr	rise: 0463.821.138 Service:	0.244
Adresse: .R	UE HAUTE	n°: 344 bte:
Code postal	: 1000 Localité : BRUXELLES	Pays: BALGIQUE
Prénom du r	représentant : .KAOUTAR Nom du représentant : HAJJAJ	en qualite : . CERANIE
Téléphone:	GSM :0465.202.101	Fax:
locatais mandat	etaire riétaire e d'un droit réel sur le bien re taire agissant au nom et pour le compte de :	
		(mandat à joindre à la demande)
autre (d	à préciser) :	
Personne à	contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs deman	ndeurs):
M/Mme - Pi	rénom :	
Fonction:		
Téléphone :	GSM:	Fax:
E-mail:		
	Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de	e la demande (si différente de celle du demandeur
mentionnée	ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) : rénom :	
M/Mme – P	renom: None	n°:bte:
Code postal	: Localité :	
	communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par	
	I/ NON-	
	e la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indi ne complémentaire (copie du cadre I).	quer les coordonnées des autres demandeurs sur

CADRE	II Localis	ation du bien concerné par la demand	le			E EXEMPLE		
Code	Commune	Adresse	No)	Bte		Cadastre	
postal	Commune		de	à		Division	Section	N°
1000	BRUXELLES	RUE HAUTE	344			8EME	H	H10P2

CAT	RE III	Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)
-LEJ	PROJET P IDWICHE UNE ENSI	ORTE SUR LA POSE DE 2 ENSEIGNES SUR LA FACADE DE LA BOULANGERIE PATISSERIE SALON DE THE ET RIE. CES ENSEIGNES SE PRESENTENT COMME SUIT: EIGNE SUR LE MÊME PLAN QUE . LA FACADE, SANS DEBORDEMENT. EIGNE PERPENDICULAIRE A LA FAC ADE .

CAI	DRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)
		re, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe
_		ec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)
		uns l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
		sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
		la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
	· ·	r le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
		(nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
X		.2 (nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de
l'an		(nontre) embergino(s) es ou publicate(s) asserticate(s) = 1 - 1 - 1
	,	r la destination ou l'utilisation d'un bien non bâti (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
		un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées
		(cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
		déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de (nombre) arbre(s) à haute tige (hors
		or la silhouette de (nombre) arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier (cfr chap. II et chap. III, section 7 de
		is a stinouette de (nomore) arbie(s) hiscrit(s) i inventane da parimone miniotine (e).
l'arı		ger un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le
Gou		ugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté) et des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
Ľ		
		ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. III et chap. III, section 10 de l'arrêté)
		des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
		er des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr
cha _l		. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
	15. Autre	
(3)	Daniel B.	Y 1 (A (A) 1
CA	DRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)
	Demande	de permis d'urbanisme à durée limitée.
	Demande	de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.
		permis de régularisation simplifié visé à l'article 330, §3 du CoBAT.
		de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).
		de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).
	Demande	de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le :

Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sa date de l'arrêté :	uvegarde	ou en cours de classement o	ou d'inscription.
Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en permis initial délivré le :	œuvre d'i	un permis délivré et en cour	rs de validité).
Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure.		de la	demande initiale.
Demande de permis d'urbanisme pouvant bénéficier d'un délai de péremption de dix ou s'inscrivant dans un programme de gestion de l'ensemble du bien concerné et relatives de compétence du fonctionnaire délégué visées à l'article 123/2, § 1et, 1° à 3°, du CoBAT)	ans (dema soit une zo	indes relatives à des actes et	travaux recurrents
☑ Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.	_		
CADRE VI Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction	e du projet		
CADRE VI Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour les données pertinentes.			ar bâtiment détaillant
TERRAIN TERRAIN			
Superficie du terrain (m^2)	S	********	
		Existant	Projeté
CONSTRUCTION HORS-SOL			
Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m²)	Р	20000000	
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	(arrestance)	200445045022
Volume total de la construction hors-sol (m³)		\array \a	SHIMME
EMPRISE DE LA CONSTRUCTION			
Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m^2)	Е		**********
Taux d'emprise	E/S		(0044004440000)
SUPERFICIE IMPERMEABLE			
Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les	I		
surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, (m^2)			5194194400F
Taux d'imperméabilisation	I/S		*********
SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE (m²)			vertour rece
CITERNE D'EAU DE PLUIE (m³)		***************************************	
DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m³)		######################################	
LOGEMENT No local description			
Nombre de : - studios - appartements 1 ch.		(64-64-64-64-64-64-64-64-64-64-64-64-64-6	
- appartements 2 ch.		300000000000000000000000000000000000000	
- appartements 3 ch.		************	
- appartements 4 ch. ou plus- maisons unifamiliales		***********	
Nombre total de logements	L	(22.11.23.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.00.11.0	3003000000
Densité de logements par hectare	L/Sx10.		TANKS CONTRACTOR OF THE PARTY O
Superficie de terrain (m²) par logement	S/L	**********	24432044444

LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGÉ/MODULAIRE Nombre de chambres / d'entités / d'unités	***************************************	
(Préciser le(s) type(s) de logement)	***************************************	
ETABLISSEMENT HÔTELIER Nombre de chambres ou d'entités		2**********
CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)		***************************************

Existant .3 .2 .1 Total 0 +1 +2 +3 +4 +5 +6 +7 +8 +8 +6 +7 +8 +8 +8 +8 +8 +8 +8		NB: sil	immeubl	e compor	te plus de	niveaux que	S CERT DIE	WHO LECTED P	The second second	dale, Journ	NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.	su similair	e complem	Elimite, co	dimene.	-		
ent de production de services de production de biens l'industrielles l'industr	AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL	ETAT	ဇှ	-2	1.	Total sous-so	0	+1	+5	+3	‡	+5	9	+1	<u></u>	6+	+10	hors- sol
ment d'intérêt collectif ou de Existant public Grand commerce spécialisé Autre HORECA Projeté Autre HORECA Projeté Existant Projeté Existant Projeté Bxistant Bxistant Autre HORECA Projeté Bxistant Bxistant Activanales Acti	Logement	Existant Projeté																
Existant Projeté Existant Exist	Bureau	Existant Projeté																
nd commerce spécialisé Existant re HORECA gros Bristant Brojeté Existant Projeté Bristant Bristant	Equipement d'intérêt collectif ou de	Existant																
RECA Projete Existant Projete Existant Projete Existant Projete Existant Projete Existant Projete Existant Projete S Existant Projete On de services Existant Projete On de biens Projete Existant Existant Projete Existant	Grand commerce spécialisé	Existant																
RECA Projeté Existant Projeté Existant Projeté Existant Projeté Existant Projeté Existant Projeté Bxistant Projeté On de biens Existant Projeté Bxistant Projeté Existant		Projete				1000	18				THE THE REAL							
Existant Projeté Existant Projeté Existant Projeté Saistant Projeté On de services Existant Projeté On de biens Existant Projeté On de biens Existant Projeté On de biens Existant Projeté Existant	OTHER COMMENT	Projeté								1 1								
Projeté Existant Projeté Existant Projeté S Existant Projeté S Existant Projeté On de biens Existant Projeté On de biens Existant Projeté On de biens Existant Projeté Existant	Commerce de gros	Existant																
s on de biens on de biens entreprises		Projeté			-			4		ļ	7		7.		-			
Se S	Etablissement hôtelier	Existant Projeté																
seo	artisanales	Existant				Heline	-	-										
ses		Projeté				100												The same of
se		Existant									-							
83	1,	Existant																
seo		Projeté					101				-							
	-	Existant								-	+							
		Projeté		į						Charles and the same								
		Existant						-			-							
	A crivités logistiques	Existant																
	Activities rogistiques	Projeté					531							The state of the state of		ļ	1	
	Services intégrés aux entreprises	Existant	-		-			-		Ĭ	-		-					
		Projeté																1000
	Autre (à préciser)	Existant							1	The second								
		Projeté		And an annual or	Name and Address			THE COURSE OF THE PERSON NAMED IN	100000000000000000000000000000000000000			The second				The second second		
	Total de la superficie plancher	Existan					1			To the same								

CAD	CADRE VIII	Tableau rela	Tableau relatif aux emplacements de stationnement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)
	,	Existant	
sès]	Nombre d'emplacements couverts	Projeté	
LIO:	Nombre d'emplacements non	Existant	
юш	couverts	Projeté	
sə		Existant	
cnj	Nombre total d'emplacements	Projeté	
įцэ	Dont nombre d'emplacements	Existant	
Λ	PMR	Projeté	
Nom	Nombre d'emplacements vélos	Existant	
		Projeté	

CADRE IX Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'amén	agement urbain et/ou d'aménaș	gement d'espace vert
VOIRIES: Hiérarchie	Propriété	
résidentielleinterquartier		privée
☐ locale ☐ principale	☐régionale ☐	autre :
Nature des travaux voirie : a créer en totalité (de façades à		ifier □en totalité (de façades à façades)
en partie du profil en travers		profil en travers
Aménagement	Existant	Projeté
Aire d'intervention (superficie totale en m²)		
- pleine terre (superficie totale en m²)		
- revêtement semi-perméable (superficie totale en m²)		
- revêtement imperméable (superficie totale en m²)		
Berme/pelouse (m²)		
Berme/pelouse (m linéaires)		i e
Arbre à haute tige (nombre)		
Arbre à haute tige (nombre) Arbre à haute tige (essence) (NB : en cas d'essences variées,		
fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)		
4		Type de revêtement
	Existant Projeté	Existant Projeté
Voirie (m²) dont:		
- chaussée carrossable (m²)		
- chaussée carrossable (m linéaires)		
- stationnement global (m linéaires)		
 stationnement global (nombre d'emplacements) stationnement PMR (nombre d'emplacements) 		
- stationnement PMR (nombre a emplacements) - stationnement taxi (nombre d'emplacements)		
- stationnement voitures partagées (nombre d'emplacements)		
- stationnement vélos (nombre d'emplacements)		
- station de vélos partagés (nombre d'emplacements)		
- zone de livraison (m linéaires)		
- piste cyclable marquée (m linéaires)		
- arrêt de transports en commun (nombre et m linéaires)		
- site propre transports en commun uniquement (m linéaires)		
- site propre transports en commun + taxis (m linéaires)		
- site propre transports en commun + vélos (m linéaires)		
- Trottoir (m²) - Trottoir (m linéaires)		
- Trottoir (<i>m tineatres</i>) - Trottoir cyclo-piéton (<i>m2</i>)		
- Trottoir cyclo-piéton (m2) - Trottoir cyclo-piéton (m linéaires)		
ECLAIRAGE PUBLIC	Existant	Projeté
Typologie (ex : console, poteau, axiale,)		
Longueur (m linéaires)		
Points lumineux (nombre)		
Consommation (kw/h)		
COURS ET ETENDUES D'EAU	Existant	Projeté
Curage d'un cours d'eau (m linéaires)	· ·	1
Curage d'une étendue d'eau (m^2)		
Restauration des berges (m linéaires)		
Restauration d'un cours d'eau voûté (m linéaires)		
Remise à ciel ouvert (m linéaires)		
ESPACES « VERTS » public		
privé	Existant	Projeté
Types d'espace « vert » (ex : parc, bois, terrain de sport, etc.)		
Superficie de l'espace « vert » (m²)		
Taux d'imperméabilisation		
Emprise des travaux (m²)		
Type de travaux	création modification	on/rénovation suppression

OUVRAGES D'ART &	AUTRES INFRASTRUCTURES		6 413 4 21
Passerelle	mode ·	longueur (m):	surface tablier (m²):
Pont	mode:	longueur (m):	surface tablier (m^2) :
Tunnel	mode:	surface (m²)	volume on sous-soi (m)
Bassin d'orage Ligne de métro	longueur (m):	voies (nbre):	stations (nbre):
Ligne de chemin de fer	longueur (m):	voies (nbre) :	stations (nbre):
Autre			
CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogation		
	licable au projet faisant l'objet de la deman	de, et, le cas échéant, la rég	lementation en vigueur au moment de la
réalisation des actes et			
Le Plan régional d'	affectation du sol (PRAS),		
Le Règlement régie Le plan d'aménage	onal d'urbanisme (RRU) et (à cocher et rempli	r, le cas échéant) :	
Le plan d'aménage	ment directeur (PAD):		
	d'affectation du sol (PPAS):		
A-80	nunal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou		
☐ Le règlement d'urb	panisme zoné (communal ou régional):		
Le permis de lotir			
	nent ou d'inscription sur la liste de sauvegarde		
☐ Les prescriptions r	églementaires du Plan Régional de Mobilité (P	PRM) et/ou d'un Plan Commu	nnal de Mobilité (PCM) :
☐ Autre :			
Les dérogations sollici	t écs (énumérer, expliquer et motiver les dérogo	ations éventuelles) (il ne peut	jamais être dérogé au PRAS et au PAD) :
			- the mining à l'amining 5 20 da l'arrêté
NB: en cas de manque	de place, compléter sur une fiche similaire, en	annexe ou dans la note expli	canve visee a i article 3, 2 de l'arrele.
CADRE XI	Liste des documents joints à la demande	e de nermis d'urbanisme (d	cocher les documents joints à la demande)
CADREA			
	N.B.: Conformément à l'article 13 de l'	arrêté du Gouvernement de	la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019
Contract of the last	relatif aux enquêtes nubliques en ma	tière d'aménagement du 1	territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces
	documents seront chargés par le dema régionale en charge de l'urbanisme. Ils y	indeur sur la plate-forme n seront consultables par tou	umérique mise à disposition par l'administration te personne durant l'enquête publique.
Types de documents			
■ 01. Formulaire d	e demande de permis d'urbanisme (= Annexe	1. de l'arrêté)	
■ 02. Note explicat	ive		
■ 03. Photos signif	icatives		
	ation, implantation, réalisation, détails)		
□ 05. Plans de synt			
	nts relatifs au titre de propriété		
	tiement des frais de dossier		ment
	at au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'a	rreie) + Fieuve de l'avertisse	men
☐ 09. Mandat			
	ermettant au SIAMU de remettre son avis + le		
☐ 11. Avis du SIAI	MU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seu	ulement en cas d'application	de l'article 330, § 3, du CoBAT)

12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande
13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences
14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)
☐ 16. Avis du Maître-architecte
17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
☐ 18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
☐ 19. Formulaire statistique INS
□ 20. Axonométrie
☐ 21. Reportage photographique intérieur
22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier
23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé
☐ 24. Montage photos
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)
☐ 25. Note d'intentions
☐ 26. Etudes préliminaires
☐ 27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions
☐ 28. Description des travaux et des techniques
Option : éléments supplémentaires pertinents
☐ Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
□ Note d'ensoleillement
□ Note de démolition (stabilité)
☐ Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre
□ Note acoustique

CADRE XII	Identité et déclaration de l'architecte (à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)
/ L'architecte auteur	des plans
L'architecte auteur de l'architecte une « société architecte l'association de fine et dont le mandat	
Coordonnées de l'ar N° registre national : Adresse : .A.Y.E.NUE Code postal : 1180 Téléphone : 00.32.46 Coordonnées de la « Forme juridique : Adresse du siège soci Code postal : Représentée par l'arc Téléphone :	chitecte : M/Mme – Prénom : Nom : BIEMBONGO IKAMBA 54.01.14-223.13 N° matricule (Ordre des architectes) : 1500136 DU VOSSEGAT, 43/46 Localité : BRUXELLES 5 840 795 Fax : E-mail ibiembongo@gmail.com société architecte » : Nom : N° d'entreprise : N° matricule (Ordre des architectes) : al : Localité : hitecte: E-mail :
2/ L'architecte chargé	
Dans le cas où l'arch L'architecte chargé un architecte une « société arc l'association de t et dont le manda Coordonnées de l'an N° registre national:	hitecte » Pait, dénommée :
Code postal:	Localité :
Je déclare être en d Je déclare avoir pri Je déclare ☒ n'avo ☐ relev	chitecte auteur des plans roit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré. s connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X. sir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande er que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X. enseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts. Signature de l'architecte

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)
M/Mme - Prénom : .	uteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s) Nom: Profession:
Téléphone :	Fax : E-mail : 🔲
CADRE XIV	Déclaration du demandeur
Je déclare n'av	is connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X oir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande lérogations mentionnées dans le cadre X
Je certifie que les re	enseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.
Je joins à ma dema	nde les documents répertoriés au cadre XI.
Le (date) 96.96.29 2	Signature(s)

Remarque générale: les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple: l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques: processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presse, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m. Architecte : la profession d'architecte est règlementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bureau : local affecté :

- soit aux trayaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne de récupération des eaux pluviales : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce: ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapor

Enseigne: inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Equipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Etablissement hôtelier: établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé: commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement: ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

Logement modulaire : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m² pour un logement occupé par une personne.

Logement partagé : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

Parcelle: parcelle cadastrale.

Publicité:

inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des évènements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l' environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher: totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1er, 5°, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Rudi VERVOORT